

DGS/SCB

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL SUCCINCT

5e SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2008 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER,

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Robert ENGEL, Monique SAWAYA, Jean-Pierre HAAS, Marie-Anne KOENIG, Jean-François ROYER,

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Charles LEOPOLD,

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Myriam BOUYER-BAUMANN, Sylvie BERINGER, Stéphane ROMY, Odile RAPP-WEISS, Sandrine ARMBRUSTER, Emmanuel REINHEIMER, Capucine HUSSER-OTT, Stéphanie LUTZ-HUSSER, Gérard SCHENCK, Jean-Claude DONIUS, Stéphane KLEIN, Jean-Jacques RENAUDET, Janine FRIEDEL, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN,

Absents excusés :

M. Jacques MEYER qui donne procuration au Maire Marcel BAUER
M. Eric CONRAD qui donne procuration à M. Guy RITTER
Mme Stéphanie MUGLER qui donne procuration à Mme Stéphanie LUTZ-HUSSER
M. Olivier PERNET qui donne procuration à Mme Capucine HUSSER-OTT
Mme Gaby Karl-SCHORN qui procuration à M. Robert ENGEL
Mme Valérie ARBOGAST qui donne procuration à Mme Anne DESCHAMPS-DELLENBACH
Mme Frédérique MEYER qui donne procuration à M. Stéphane KLEIN
M. Marc RUHLMANN qui donne procuration à M. Jean-Jacques RENAUDET

Assistent à la séance :

M. Fabien VISPI, Directeur Général des Services
Mme Suzanne CHEVALIER-BIERLING

Sélestat, le 12 juin 2008

DGS/SCB

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

5e SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2008 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2008
- C. Décision du Maire n° 21 à 25/2008

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT SPORTIF

- 1. Convention entre la Ville et l'Office Municipal des Sports
- 2. Convention pluripartite avec l'association « Sélestat Alsace Handball » ; renforcement du soutien financier

B. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- 3. Actualisation des statuts des Tanzmatten
- 4. Désignation des 7 membres du Conseil d'Exploitation des Tanzmatten représentant les usagers ou le monde associatif local

5. Convention entre la Ville et l'Association Zone 51 relative à l'organisation du Festival Lez'arts scéniques 2008

1. Convention entre la Ville de Sélestat et l'école de musique de Sélestat
2. Tanzmatten : acquisition d'un logiciel

C. EDUCATION ET JEUNESSE

1. Animation socio-éducative locale : soutien à l'association Planet'Enfants
2. Animation socio-éducative locale : soutien à l'association Les P'tites Fripouilles
3. Développement du bilinguisme : soutien à l'association Schlettstadter Sterickle

D. FINANCES DE LA COMMUNE

4. Compte Administratif 2007
5. Affectation des résultats d'exploitation résultant de la gestion 2007
6. Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gare, approbation du compte rendu annuel (CRAC) 2007 présenté par la Société d'Equipement de la Région Mulhousienne (SERM)
7. Occupation privative du domaine public communal en sous-sol

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

8. Renouvellement de contrats de mobilier urbain
9. Service de l'eau – équipement du château d'eau

F. TRAVAUX

10. Voirie – Programme 2008 d'interventions sur la voirie communale

G. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

11. Convention entre la Ville de Sélestat et l'association Paprika

H. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

12. Renouvellement du Comité Technique Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité

I. DIVERS

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Pierre HAAS est désigné à l'unanimité pour assurer le secrétariat de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2008

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

C. Décision du Maire n° 21 à 25/2008

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 31 mars 2008 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 2 avril 2008.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT SPORTIF

1. Convention entre la Ville et l'Office Municipal des Sports

Monsieur Robert ENGEL rappelle que la convention a déjà été présentée au Comité Directeur de l'OMS lors de la dernière réunion, qui l'a validée. Depuis le 1er juin, l'ancienne convention est caduque, le délai de 3 ans ayant expiré. Il détaille les nouveaux éléments intégrés dans cette dernière.

Adopté à l'unanimité

2. Convention pluripartite avec l'association « Sélestat Alsace Handball » ; renforcement du soutien financier

Monsieur Robert ENGEL précise que cette convention a pour objet un financement tripartite, de la Région Alsace, du Département du Bas-Rhin et de la Ville de Sélestat, pour le Sélestat Alsace Handball. Au fur et à mesure des années, la ligue de handball impose des cahiers des charges précis que les clubs, de haut niveau, sont en devoir d'appliquer.

Monsieur ENGEL revient sur les points essentiels de la convention dont la nouveauté est que l'aide se fera sous forme de prestation. Cela signifie que les

collectivités vont acheter des places au club.

Concernant la Ville, elle s'engage à l'achat de billets d'un montant de 13300 euros HT à compter de la saison 2009-2010, sachant que le COSEC sera opérationnel à ce moment là ce qui augmentera la capacité d'accueil du nombre de spectateurs. La ville achètera donc 200 places pour les matchs joués à domicile qui seront redistribuées par le biais de partenaires institutionnels (CCAS, OMS, etc). De plus, un cahier des charges précis sera élaboré lorsque la Ville passera le marché public puisque l'achat de ces billets se fera par ce biais.

Monsieur Stéphane KLEIN précise que l'opposition sera très vigilante quant à la distribution des places via les partenaires.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que l'objectif de l'achat de ces places est d'en faire profiter un maximum de personnes, mais cela peut également être une forme de récompenses pour des Associations méritantes et oeuvrantes pour la collectivité. Ce dispositif permet également de renforcer la notoriété du club de handball et de la Ville.

Adopté à l'unanimité

B. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

3. Actualisation des statuts des Tanzmatten

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH précise que les modifications apportées sont de simples ajustements techniques.

Adopté à l'unanimité

4. Désignation des 7 membres du Conseil d'Exploitation des Tanzmatten représentant les usagers ou le monde associatif local

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que lors du dernier conseil municipal, l'assemblée avait délibéré pour élire les représentants du conseil municipal au sein du conseil d'exploitation.

Monsieur le Maire propose 7 noms de personnalités afin de compléter le conseil.

Madame Caroline REYS précise que lors de la commission, l'opposition avait soulevé plusieurs interrogations au sujet de la constitution de cette partie du conseil d'exploitation.

Il avait été évoqué le fait que la présence de Mademoiselle Olivia FRICKER privait les organismes extérieurs d'une place supplémentaire. L'opposition propose que Madame FRICKER siège de manière permanente comme conseillère technique de sorte à ce que sa place soit libérée au profit d'une association culturelle.

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH souhaite tout d'abord remercier les 7 personnes citées par Monsieur le Maire pour leur implication et leur investissement. Elle rappelle que c'est Monsieur RENAUDET qui avait fait

figurer la Directrice des Affaires Culturelles dans le conseil d'exploitation dès l'origine. Les statuts ne prévoyant pas de conseillère technique, elle considère qu'il est très pertinent que la Directrice de la Culture soit membre à part entière.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET est d'accord avec le fait que la Directrice des Affaires Culturelles ait totalement sa place, mais l'idée soumise par Madame REYS était de la laisser en permanence dans le conseil d'exploitation ce qui libérerait une place.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, reste sur la proposition initiale tout en considérant que les choses peuvent évoluer.

Adopté - 7 : ABSTENTIONS : MM. et Mmes Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Janine FRIEDEL, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN

5. Convention entre la Ville et l'Association Zone 51 relative à l'organisation du Festival Lez'arts scéniques 2008

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH invite l'assemblée à venir nombreux les 1, 2 et 3 août prochains pour le Festival des Léz'Arts Scéniques. Le thème de cette année sera le Japon dans le cadre du 150ème anniversaire des relations franco-japonaises. La convention avec l'association Zone 51 n'est pas inhabituelle, par contre le souci grandissant de la culture des musiques actuelles à Sélestat l'est. Elle tient à remercier vivement Monsieur Laurent WENGER et toute son équipe ainsi que tout le personnel de la Ville pour leur dynamisme et leur implication dans ce festival.

Elle informe que certains changements sont intervenus dans la convention par rapport à l'an passé, dont le descriptif est donné.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET ne comprend pas le sens qu'il faut donner à l'expression "le souci grandissant des musiques actuelles". Il souhaite rappeler qu'un local de répétition et une salle de diffusion ont été créés à Sélestat dans les années 90. De plus, la Ville a toujours été partenaire des éliminatoires du printemps de Bourges, dont il était membre du jury. Il considère que la salle des Tanzmatten a été construite précisément de sorte à pouvoir accueillir des musiques nouvelles, notamment par sa disposition mais également du fait que les gradins soient rétractables.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, est un peu surpris par cette intervention car personne n'a jamais mis en cause le travail qui a été effectué auparavant. Il précise que le souci est grandissant car l'aide de la ville s'élevait à 4 000 euros dans les années 2000, et aujourd'hui à 20000 euros. Ce festival a évolué et évoluera certainement encore, car de plus en plus de personnes sont adeptes de ce type de musiques. Le terme de musiques actuelles est également régulièrement utilisé par le Conseil Général, ce dernier ayant absolument tenu à ce qu'un centre de ressources de musiques actuelles soit mis en place à sélestat.

Monsieur Stéphane KLEIN estime qu'une association aussi dynamique que Zone 51 aurait pleinement eu sa place au sein du conseil d'exploitation. Il indique que l'opposition est heureuse de l'aide de 20 000 euros et considère qu'il aurait même peut-être fallu aller plus loin car l'association a besoin d'un soutien important. Il confirme la nécessité de rajeunir le Corso Fleuri et le salut provient d'une jeune association qui a prouvé son sérieux, malgré les doutes qui avaient pu être formulés.

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH rappelle que l'association est en partenariat très fort avec les Tanzmatten. De ce fait, il était important de faire entrer d'autres personnes au conseil d'exploitation sachant que Monsieur WENGER est associé plus étroitement encore que d'autres.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le sérieux de cette association qu'il a soutenue dès le départ que ce soit sur le plan local mais également sur le plan départemental auprès du Conseil Général.

Il ajoute que les 20 000 euros sont complétés par une aide logistique que la Ville met en place s'élevant à 80 000 euros, ce qui est énorme.

Adopté à l'unanimité

1. Convention entre la Ville de Sélestat et l'école de musique de Sélestat

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH rappelle que les collectivités territoriales sont tenues de conclure une convention avec les associations bénéficiant d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros. La convention avec l'école de musique étant arrivée à échéance, il est nécessaire de la renouveler. Les principaux changements concernent la durée qui est passée à 4 ans, et le montant qui s'élève maintenant à 130 500 euros, hors prestations en nature, pour l'année 2008.

Adopté à l'unanimité

2. Tanzmatten : acquisition d'un logiciel

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH précise que le logiciel actuellement utilisé par les Tanzmatten date de 1999. Afin de moderniser l'outil dans un souci de compatibilité et de cohérence avec les autres services de la Ville, il est nécessaire d'acquérir un logiciel complémentaire. Le montant s'élève à 1699 euros HT.

Adopté à l'unanimité

C. EDUCATION ET JEUNESSE

1. Animation socio-éducative locale : soutien à l'association Planet'Enfants

Monsieur Robert ENGEL signale que cette association est en partenariat avec la Ville pour l'organisation de différentes manifestations d'animation pour la

jeunesse. Elle organise annuellement deux manifestations phares à savoir le carnaval et halloween. Il est proposé l'allocation d'une aide de fonctionnement de 150 euros.

Madame caroline REYS souhaite savoir pourquoi ne pas puiser dans les ressources de l'Office Municipal des Sports, sachant que ce dernier est centre de ressources.

Monsieur Robert ENGEL précise que la thématique de l'OMS est précisément le sport mais que le service jeunesse est doté en outil, conseil et expérience pour soutenir les jeunes pour la création d'associations.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait qu'accompagner ne signifie faire à la place, et estime qu'il ne faut pas perdre cela de vue. La Ville vient en aide aux associations mais pas systématiquement sous forme d'aides financières.

Adopté à l'unanimité

2. Animation socio-éducative locale : soutien à l'association Les P'tites Fripouilles

Monsieur Robert ENGEL propose un montant de 150 euros, à l'instar de Planet'Enfants.

Adopté à l'unanimité

3. Développement du bilinguisme : soutien à l'association Schlettstadter Sterickle

Monsieur Robert ENGEL indique que cette association est également très active et est un partenaire essentiel pour la fête du printemps du bilinguisme. Le montant proposé pour le soutien financier à l'association est de 300 euros.

Adopté à l'unanimité

D. FINANCES DE LA COMMUNE

4. Compte Administratif 2007

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER.

« Un compte administratif, c'est d'abord une somme de chiffres qui rendent compte de l'exécution du budget voté par notre assemblée.

Jean-Pierre HAAS vous exposera, dans quelques instants, les grandes lignes de ce document budgétaire qui a, comme à l'accoutumée, été élaboré par notre service des Finances, que je tiens à remercier pour la qualité et le sérieux avec lesquels sont suivies les affaires budgétaires de la Ville.

Mais le compte administratif c'est aussi et surtout un double révélateur politique :

- *celui d'un Projet de ville affirmé*
- *celui du respect des engagements pris.*

C'est cette réalité qu'illustre le bilan budgétaire de l'année écoulée.

Lorsque j'avais présenté le débat d'orientation budgétaire et le budget primitif de l'année 2007, j'avais insisté sur trois exigences de gestion sur lesquelles je m'engageais :

- la dynamique, en terme de projets et de programmation*
- l'équilibre, dans l'effort consacré à nos politiques publiques*
- la responsabilité, s'agissant de nos choix financiers.*

Le compte administratif 2007 fait la démonstration de la réalisation effective de ces objectifs et de la pertinence de notre stratégie d'action au service de nos concitoyens.

Le résultat est là : grâce à une maîtrise des charges de fonctionnement et sans augmentation de la pression fiscale, ni de l'endettement de la Ville, nous avons pu, en 2007, dégager une capacité d'épargne supérieure à celle qu'elle était auparavant.

En langage clair :

- plus d'équipements et de services rendus au bénéfice de notre ville, de ses habitants et de ses entreprises*
- moins de charges pesant sur les contribuables.*

Ce n'est pas de la magie, tout simplement une bonne gestion.

Il se trouve que la présentation de notre compte administratif coïncide avec la remise, récente, de l'analyse financière des comptes de la Ville réalisée par la Direction générale de la comptabilité publique.

Cet examen se solde par le constat d'une situation financière de la Ville remarquablement saine, qui conforte évidemment nos propres analyses.

Chacun le sait, les enjeux en terme de grandes priorités d'action et de maîtrise financière pour les prochaines années sont de taille.

Nous avons démontré, au cours des sept dernières années, notre capacité à aller de l'avant, à développer et à améliorer les infrastructures et les prestations offerts aux sélestadiens, sans jamais transiger avec l'impératif de rigueur de gestion qui s'impose aux collectivités locales .. dans un contexte national pourtant extrêmement tendu en terme de marges de manoeuvre financières.

C'est le même état d'esprit et le même souci de responsabilité envers nos concitoyens qui guidera notre action au cours des prochaines années. »

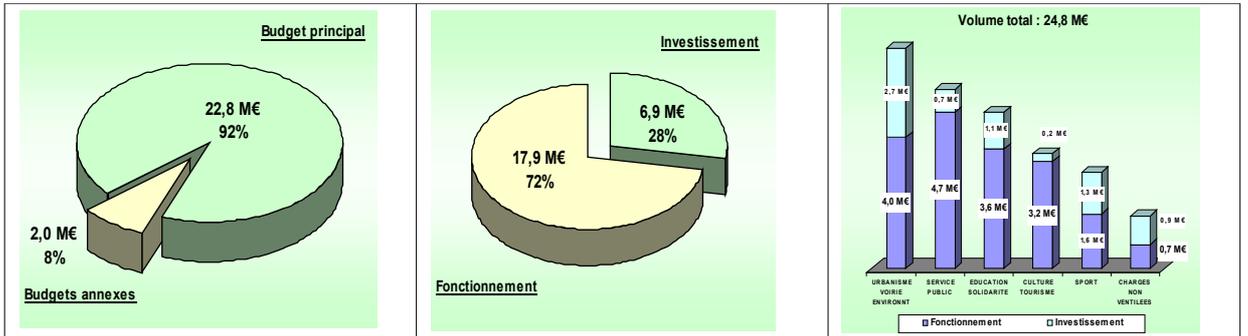
Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Le compte administratif retrace les réalisations comptables de l'exercice. Il doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier municipal.

Le CA 2007 présente les grandes caractéristiques suivantes :

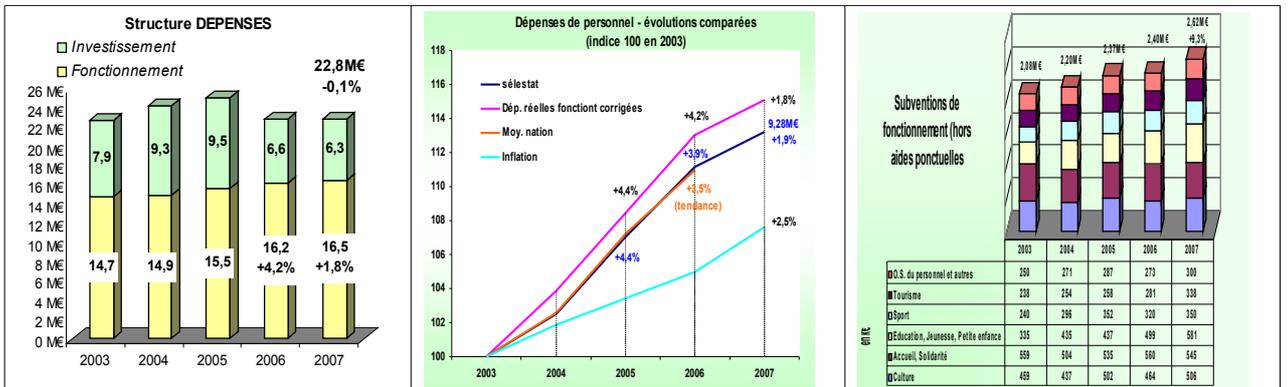
Présentation agrégée

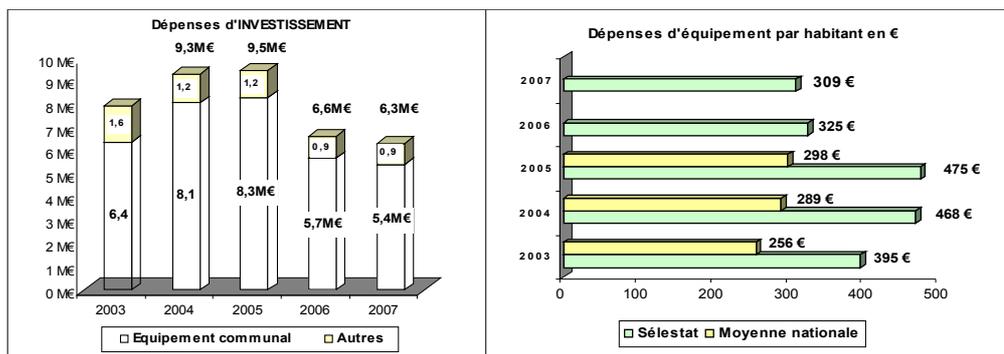
- *le volume total des dépenses s'élève : 24,8M€ dont 22,8M€ pour le budget principal et 2,0M€ pour les budgets annexes ; ce volume est en progression de 2% par rapport à 2006.*
- *Les investissements représentent 6,9M€ et le fonctionnement 17,9M€*
- *La répartition par secteur d'intervention est la suivante :*
- *Urbanisme, voirie, environnement : 6,7M€*
- *Service public : 5,4M€*
- *Education & Solidarité : 4,7M€*
- *Sport : 2,9M€*
- *Charges non ventilées (remb. dette, divers) 1,6M€*



**Budget Principal
Les Dépenses**

- le volume global des dépenses (investissement + fonctionnement) reste stable (22,8M€, -0,1%)
- les dépenses de fonctionnement évoluent modérément (+1,8%) et les dépenses d'investissement diminuent (6,3M€, -4,6%)
- L'évolution limitée des dépenses de fonctionnement résulte principalement de la maîtrise des charges de personnel (+1,9%), de l'augmentation limitée de la contribution d'équilibre au budget annexe Tanzmatten (+1%) et de la diminution marquée des intérêts des emprunts ; à relever que, malgré cette évolution " contrôlée " des dépenses courantes, les subventions versées (2,6M€) se sont accrues substantiellement (+9,3%),
- La diminution des dépenses d'investissement provient à la fois d'une baisse des charges d'amortissement de la dette (-4,8%) du fait du moindre recours à l'emprunt au cours des dernières années mais aussi de la baisse des dépenses d'équipement (-4,6%)
- Malgré cet infléchissement des dépenses d'équipement, celles-ci restent, avec un montant total de 5,4M€, comparables aux années antérieures à 2004 et, exprimées par habitant (309€), supérieures aux moyennes nationales ; on rappellera que les années 2005 et 2006 ont été des années exceptionnelles au regard des sommes dépensées pour l'investissement



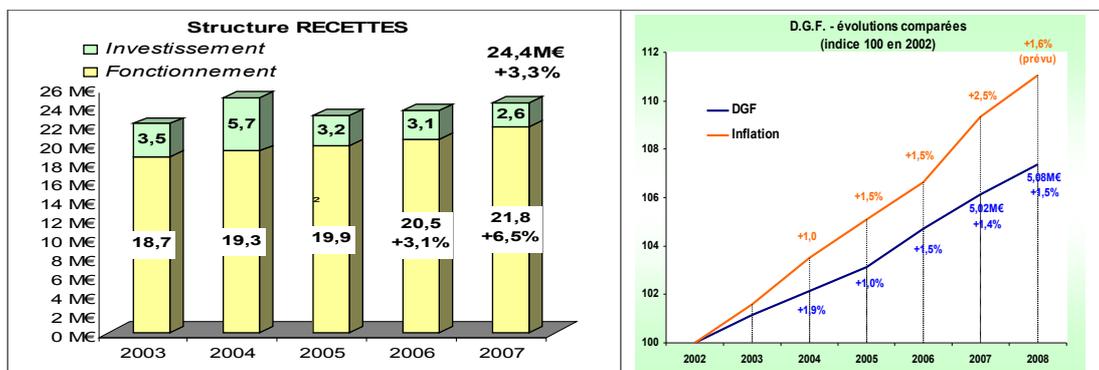


Les Recettes

- Les recettes augmentent globalement de 3,3% (24,4M€) sachant qu'en fonctionnement elles progressent de 6,5% et qu'en investissement elles diminuent
- L'accroissement des recettes ordinaires est lié principalement :
- aux taxes locales dont le produit s'élève à 12,4M€ et inclut de fortes régularisations de TP : 500K€
- et à l'encaissement du solde de l'indemnité d'assurance pour le sinistre des ateliers (842K€) ;

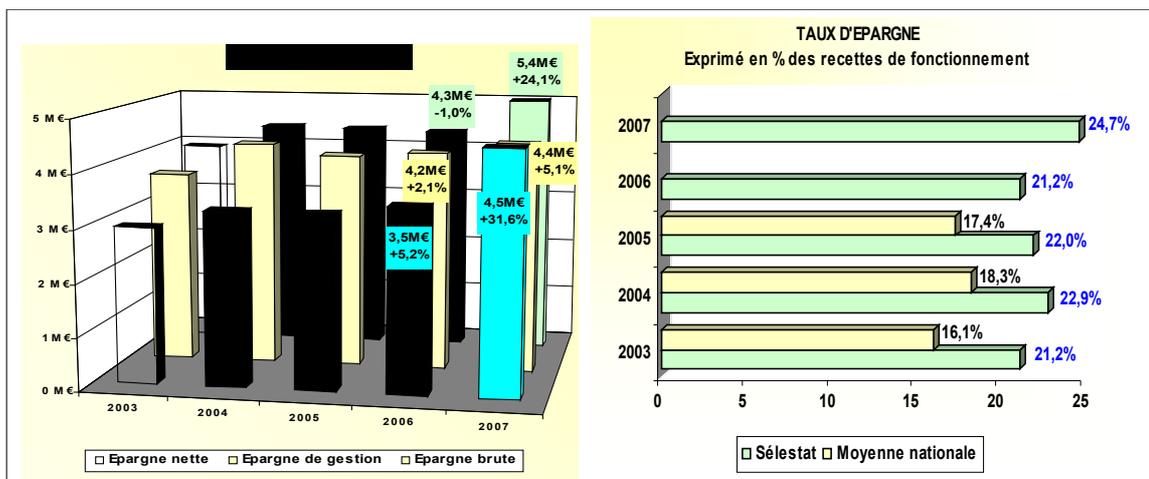
On notera que les dotations de l'Etat, comme dans le passé, n'évoluent que très chichement (1,5% en 2007 pour la DGF)

- La diminution des recettes d'investissement s'explique par l'absence de mobilisation sur emprunts et par de moindres encaissements sur subventions d'équipement à recevoir (encaissements variables en fonction de l'avancement des travaux d'investissement et du niveau de subventionnement des projets)



Les épargnes

- Les épargnes s'améliorent sous l'effet de la progression plus forte des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement. Le taux d'épargne (25% des recettes de fonctionnement) est supérieur à la moyenne nationale (17% dernier taux connu)

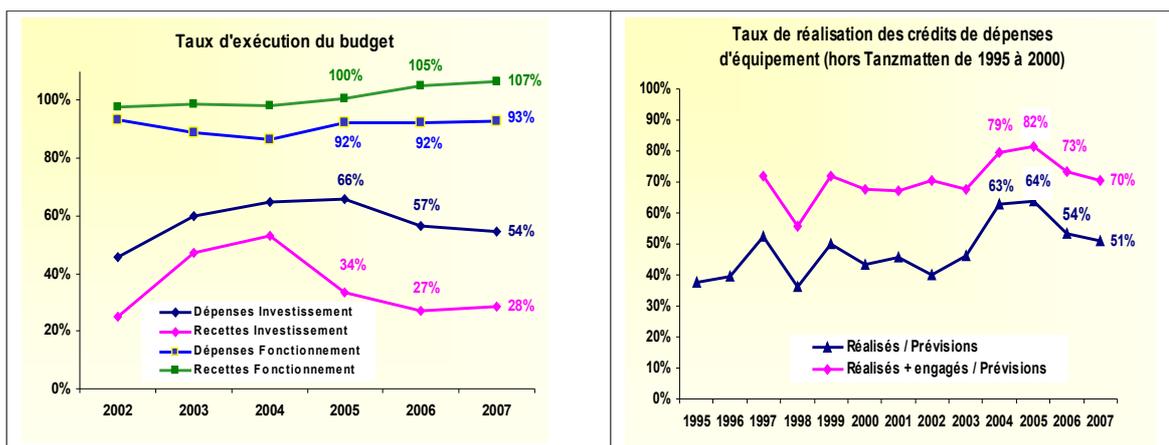


Les Résultats

- Compte tenu des reports de crédits sur 2008, le résultat de l'exercice 2007 s'établit à 3,6M€. Ce montant correspond à l'excédent disponible qu'il convient d'affecter prioritairement au financement du budget 2009.

Taux d'exécution du budget

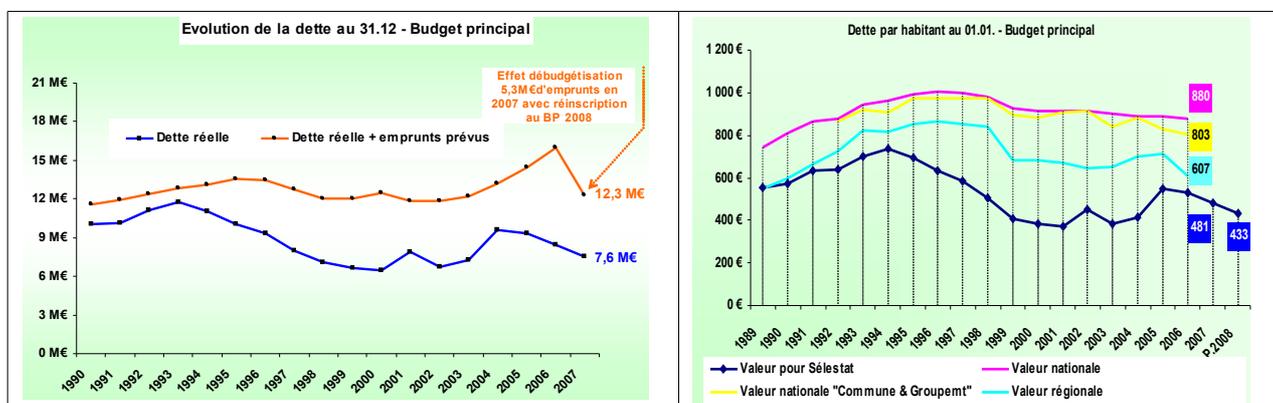
- Avec des taux respectifs de 93% pour les dépenses et de 107% pour les recettes, l'exécution du budget en fonctionnement s'améliore (92% et 105% en 2006,
- Le taux d'exécution pour les dépenses d'équipement ressort quant à lui à 51% contre 54% en 2006 et 64% en 2005 sachant que l'année 2005 était marquée par la réalisation du Neja Waj (dépenses constatées : 3M€)



L'endettement

- A la clôture de l'exercice 2007, la dette de la Ville s'établit à 7,6M€, soit un niveau particulièrement bas. Par habitant, elle représente 433€ contre 803€ en moyenne nationale (valeur 2006) ; La capacité de désendettement (encours / CAF, soit nombre d'année d'épargne nécessaire pour rembourser la dette) s'élève quant à elle à 1,41 pour une valeur nationale de 3,90. A noter cependant que, compte tenu des

prévisions inscrites au budget (12,5M€) et des besoins de trésorerie liées à la réalisation en cours de projets majeurs, la dette de la Ville devrait s'accroître.

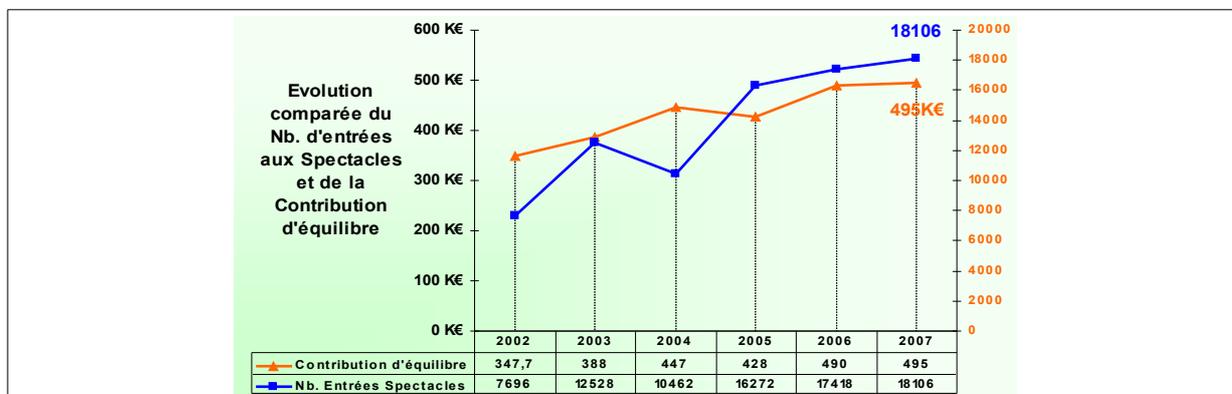


Les Budgets Annexes

Les budgets annexes n'appellent pas d'observation particulière.

Tanzmatten

Malgré une hausse des charges liée au renforcement de l'équipe (1 agent) et à l'augmentation des dépenses pour les spectacles, le budget des Tanzmatten s'équilibre avec une contribution du budget principal à peine supérieure à celle de 2006 (495K€, +1%).



Forêts

Le budget des forêts se solde avec un excédent global de 325K€ qui s'explique par le marché du bois qui reste orienté à la hausse mais aussi par une gestion améliorée grâce notamment au suivi rigoureux réalisé par l'adjointe Anne-Marie KOENIG (mise en concurrence pour les travaux, suivi SIVU). Compte tenu de ces résultats, la contribution d'équilibre de 110K€ prévue au budget principal n'a pas été versée.

Seita

Le budget "Seita" retrace les écritures de clôture de ce budget conformément à la décision du Conseil municipal du 27/09/2007.

Eau

Le budget " eau " se solde avec un résultat global de 621K€ soit un excédent une nouvelle fois en augmentation sachant que le produit de la surtaxe est en diminution du fait principalement de la baisse des consommations. A noter que le taux de la surtaxe est inchangé depuis 1997 et que le prix du m3 d'eau s'élève au 2^{ème} semestre 2007 à 3,31€ soit une augmentation de 10% par rapport au 2^{ème} semestre 2006. La hausse est essentiellement imputable à la part " assainissement " (+8%) et à la part " taxes " (+22%), la part " eau fermier et surtaxe Ville " n'évolue que de 2,4%.

Cimetière

Le budget " cimetière " se solde à l'équilibre. 87 prestations d'exhumation et d'inhumation ont été réalisées. La recette moyenne par intervention s'établit à 302€ (278€ en 2006) sachant que les tarifs ont été révisés à la hausse (+5%).

CONCLUSION

L'édition 2007 du CA est un bon millésime malgré des dépenses d'équipement en retrait : l'évolution des dépenses ordinaires a été maîtrisée tandis que les recettes ont été favorables permettant de dégager un autofinancement satisfaisant. Le maintien de fondamentaux de gestion sains a ainsi été assuré. »

Monsieur Stéphane KLEIN n'a pas la même vision ni la même définition des mots dynamique, équilibre, responsabilité que la majorité.

Le taux de réalisation est de 51%. Il considère que cela est dû au fait qu'il y a eu, au cours de l'année, une annulation d'un crédit de dépense pour la piscine de 2,3 millions d'euros.

Concernant la dynamique, il souhaite savoir ce qu'il en sera dans deux ou trois ans, car il y a au jour d'aujourd'hui des investissements très lourds qui s'annoncent ; il s'interroge notamment sur l'évolution du taux d'endettement. Pour l'équilibre, il estime que tout est relatif. Il met l'accent sur les fortes dépenses pour la manifestation les «folles nuits » qui passent de 281000 à 338000 euros.

Monsieur Stéphane ROMY souligne que l'investissement concerne pour 63% des dépenses nouvelles d'investissement. De plus, concernant la capacité de désendettement de la commune, celle-ci s'élève à 3,08 années ce qui est relativement faible. L'épargne de gestion a, quant à elle, augmenté de 14,3%.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, quitte la séance et Madame Geneviève MULLER-STEIN est désignée pour présider la séance de vote du compte administratif.

Adopté - 7 : ABSTENTIONS : MM. et Mmes Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Janine FRIEDEL, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN

5. Affectation des résultats d'exploitation résultant de la gestion 2007

Monsieur Jean-Pierre HAAS précise que suite à l'approbation du compte administratif, il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice. Il est proposé de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et de maintenir les reliquats disponibles en section de fonctionnement à titre de réserve.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite rendre hommage au service des Finances pour la qualité des documents fournis.

Adopté - 7 : ABSTENTIONS : MM. et Mmes Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Janine FRIEDEL, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN

6. Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gare, approbation du compte rendu annuel (CRAC) 2007 présenté par la Société d'Équipement de la Région Mulhousienne (SERM)

Monsieur Jean-Pierre HAAS rappelle, que comme chaque année, la Ville a été destinataire du compte rendu de la SERM qui concerne l'aménagement de la Gare. Bien que l'opération soit terminée pour la Ville, il existe encore un litige de l'ordre de 60 000 euros, ce qui empêche la clôture administrative du dossier.

La participation de la Ville s'est élevée à 821 000 euros au total. Or elle a versée 900 000 euros. Dès que le litige sera réglé, elle recevra en retour au minimum 89 000 euros.

Adopté à l'unanimité

7. Occupation privative du domaine public communal en sous-sol

Monsieur Jean-Pierre HAAS indique que la proposition consiste à instituer une redevance due par les bénéficiaires de permissions de voirie en cas d'enfouissement de réseaux.

Beaucoup de communes ont institué une telle redevance.

Adopté à l'unanimité

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

8. Renouvellement de contrats de mobilier urbain

Monsieur Guy RITTER expose les caractéristiques du renouvellement qui se fera dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Sélestat (pour la partie abri-bus).

Madame Caroline REYS s'interroge sur la raison d'être d'un groupe de pilotage sur la publicité qui n'a pas été consulté sur ce dossier, ce qu'elle regrette. Elle

souhaite savoir où en est la réflexion de la municipalité sur cette question très sensible parce qu'elle conditionne la qualité de vie.
Elle manifeste également sa réprobation s'agissant de l'implantation d'un grand panneau publicitaire au heyden.

Monsieur Guy RITTER indique que, comme cela a été promis par Monsieur Jacques MEYER en commission, les résultats de l'appel d'offres pour le nouveau contrat de mobilier urbain seront présentés aux instances municipales.

Quant à la question plus globale de la publicité sur le territoire, elle va entrer dans une phase d'étude approfondie. Une personne a précisément été recrutée pour prendre en charge ce dossier.

Monsieur Guy RITTER ajoute que, bien évidemment, le groupe de travail sera associé à cette démarche.

S'agissant du panneau publicitaire auquel Madame REYS fait allusion, Monsieur le Maire, Marcel BAUER, va s'enquérir de la situation.

Adopté à l'unanimité

9. Service de l'eau – équipement du château d'eau

Monsieur Jean-Pierre HAAS expose les propositions d'indemnisation du sinistre par l'assureur de la ville et la nature des dépenses réalisées.

Après le vote, Monsieur Stéphane KLEIN s'étonne que l'Adjoint en charge du Développement durable ne se soit pas abstenu.

Monsieur Jean-François ROYER indique que la Société VEOLIA n'est nullement concernée par l'affaire, puisque le château est un bien communal (la Ville est propriétaire du réseau, qui comprend les canalisations et les équipements de production et de stockage).

Adopté à l'unanimité

F. TRAVAUX

10. Voirie – Programme 2008 d'interventions sur la voirie communale

Monsieur Guy RITTER présente le programme de rénovation de la voirie pour l'année 2008, pour un coût total de 260 000 euros.

Adopté à l'unanimité

G. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

11. Convention entre la Ville de Sélestat et l'association Paprika

Madame Geneviève MULLER-STEIN présente les grandes lignes de la convention et se félicite du travail accompli par l'Association PAPIKA.

Elle insiste sur l'excellente collaboration entre cette dernière et le CCAS, qui met un de ses agents à disposition pour l'accompagnement des familles.

Monsieur Stéphane KLEIN indique que son groupe rend hommage à l'action PAPRIKA.

Adopté à l'unanimité

H. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

12. Renouvellement du Comité Technique Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité

Adopté à l'unanimité

I. DIVERS

- Monsieur Stéphane KLEIN intervient pour souhaiter que lors d'une prochaine réunion le Maire réponde à l'interpellation de nombreuses personnes solidaires de Monsieur Daniel EHRET, qui n'est plus sollicité par la Ville pour l'organisation de visites guidées.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient à faire part immédiatement de sa position.

Deux raisons expliquent la décision prise par la Ville et par l'Office du Tourisme.

En premier lieu, la municipalité a souhaité réorganiser la fonction de guidage touristique et se doter d'un guide employé par la Ville, capable de réaliser toutes sortes de visites, y compris du patrimoine naturel de la ville, et maîtrisant l'anglais et l'allemand.

Une procédure de recrutement a d'ailleurs été lancée pour pourvoir le poste.

En second lieu, la municipalité ne peut tolérer les manquements répétés de Monsieur EHRET à son devoir de réserve. Très souvent, ce dernier dénigre l'action de la ville et de son Maire en particulier. Ce n'est évidemment pas acceptable.

A trois reprises pourtant, Monsieur EHRET a été invité à modifier son comportement. Il a non seulement persévéré mais de surcroît intensifié ses critiques et ses attaques contre l'équipe et la politique municipales.

Monsieur le Maire ajoute que, bien entendu, il n'interdira nullement à Monsieur EHRET de réaliser des visites à Sélestat, en qualité de guide libéral.

Fin de la séance à 20 H 50

DGS/SCB/AI
PV provisoire 5
20/06/08

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre HAAS